

Règlement 2026 du Trail du Mont d'Or

1. Organisation :

Le club de l'Olympic Mont d'Or organise les 20 et 21 juin 2026 la 13^{ème} édition du Trail du Mont d'Or.

Olympic Mont d'Or - 46 rue de la Seigne - 25370 Les Hopitaux Vieux

E-mail : trailmontdor@gmail.com

Site Internet : www.trailmontdor.com

2. Le calendrier des épreuves :

Samedi 20 juin :

- L'Infernale du Mont Ramey : course d'initiation de 2 x 4 km en relais, ou 8 km.
Course chronométrée.

Dimanche 21 juin :

Quatre courses chronométrées sont proposées :

- Trail des Crêtes : 16,4 km, D+/- 710 m
- Tour du Mont d'Or : 24,5 km, D+/- 1435 m
- Sangle du Mont d'Or : 38 km, D+/- 1979 m
- Trail du Mont d'Or : 54 km, D+/- 2620 m

Les données trails sont sous réserve des autorisations nécessaires, elles peuvent être modifiées dans des plages relativement similaires.

La Rand'Or : une randonnée de 10 km, D+/- 350 m (avec montée et redescente en télésiège).

- La Biscot'haut, une course pour les enfants :

- 2,5 km
- 1,2 km
- 0,5 km

Classement par arrivée

Attention : Les batons sont interdits sur les courses Infernales et sur le trail des Crêtes

3. Lieux de départ et d'arrivée :

Forum départ des pistes, place Xavier Authier à Métabief.

4. Ages d'admission :

Le Trail du Mont d'Or est ouvert à toute personne âgée de 20 ans et plus (Espoir à Master), licenciée ou non.

La Sangle du Mont d'Or est ouverte à toute personne âgée de 20 ans et plus (Espoir à Master), licenciée ou non.

Le Tour du Mont d'Or est ouvert à toute personne âgée de 20 ans et plus (Espoir à Master), licenciée ou non.

Le Trail des Crêtes est ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus (Junior à Master), licenciée ou non.

L'Infernale du Mont Ramey est ouverte à toute personne née en 2010 ou avant (voir conditions ci-dessous).

L'Infernale Relais est ouverte aux personnes nées en 2011/2012 (voir conditions ci-dessous).

La Biscot'haut est ouverte aux classes d'âges suivantes :

- nés en 2013/2014 : 2,5 km
- nés en 2015/2016 : 1,2 km
- nés en 2017/2018/2019/2020 : 0,5 km

5. Documents obligatoires :

- La Biscot'haut :

La présence des parents est obligatoire pour pouvoir participer à la Biscot'haut.

Les participants doivent fournir un certificat médical de « non contre- indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins de 6 mois le jour de l'épreuve, **OU À DÉFAUT**, un questionnaire de santé et une attestation sur l'honneur signée par les parents, disponible sous l'onglet « S'inscrire ».

- L'Infernale du Mt Ramey :

Attention les mineurs de 16 et 17 ans doivent fournir une autorisation parentale, disponible sous l'onglet « S'inscrire ».

Suivant l'article L.213-3 du Code du Sport, les licenciés de la FFA doivent fournir une photocopie de leur licence en cours de validité. Suite à la circulaire N°45, datant du 19/11/08, de la FFA, les licences de la FFTriathlon sont admises.

Tous les autres participants doivent fournir un certificat médical, ou leur photocopie, de « non contre- indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an le jour de l'épreuve **OU** l'attestation de Parcours de Prévention Santé (PPS) téléchargeable sur le site <https://pps.athle.fr/>

Tout autre certificat médical, quel que soit le sport, ne sera pas accepté.

Un modèle de certificat est disponible en téléchargement disponible sous l'onglet « S'inscrire ».

- L'Infernale Relais :

Attention les mineurs de 14, 15, 16 et 17 ans doivent fournir une autorisation parentale, disponible sous l'onglet « S'inscrire ».

Suivant l'article L.213-3 du Code du Sport, les licenciés de la FFA doivent fournir une photocopie de leur licence en cours de validité. Suite à la circulaire N°45, datant du 19/11/08, de la FFA, les licences de la FFTriathlon sont admises.

Tous les autres participants doivent fournir un certificat médical, ou leur photocopie, de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an le jour de l'épreuve **OU** l'attestation de Parcours de prévention santé (PPS) téléchargeable sur le site <https://pps.athle.fr/>

Tout autre certificat médical, quel que soit le sport, ne sera pas accepté.

Un modèle de certificat est disponible en téléchargement disponible sous l'onglet « S'inscrire ».

- Trail des crêtes / Tour du Mont d'Or / Sangle du Mt d'Or / Trail du Mont d'Or :

Suivant l'article L.213-3 du Code du Sport, les licenciés de la FFA doivent fournir une photocopie de leur licence en cours de validité. Suite à la circulaire N°45, datant du 19/11/08, de la FFA, les licences de la FFTriathlon sont admises.

Les autres participants doivent fournir un certificat médical, ou leur photocopie, de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an le jour de l'épreuve **OU** l'attestation de Parcours de prévention santé (PPS) téléchargeable sur le site <https://pps.athle.fr/>

Tout autre certificat médical, quel que soit le sport, ne sera pas accepté.

Un modèle de certificat est disponible en téléchargement disponible sous l'onglet « S'inscrire ».

Attention : sauf inscription le samedi, aucun certificat médical ne sera accepté lors du retrait des dossards. Les coureurs n'ayant pas envoyé (par Internet ou par courrier) une licence, un certificat médical papier (photocopie) respectant le règlement rappelé ci-dessus ou un PPS valide ne pourront pas participer à la compétition. Ils ne seront pas remboursés.

Date limite de dépôt de certificat : jeudi 18 juin 2026 à minuit.

Infos Parcours de Prévention Santé

Selon les dernières informations, celui-ci sera désormais payant (5€) et valable un an. Il doit être valide à la date de la course.

Remboursement : En cas de maladie ou d'accident, l'inscription sera remboursée uniquement sur présentation d'un certificat médical daté et envoyé au plus tard le samedi 20 juin 2026 (par email ou cachet de La Poste faisant foi).

- Randonnée

La randonnée ne nécessite pas de certificat médical. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents.

Attention : les chiens ne sont pas autorisés sur les trails et la randonnée.

6. Inscriptions :

Les inscriptions se font sur la plateforme de notre partenaire Even-Outdoor.

Voir la rubrique « S'inscrire » sur notre site ou rendez-vous directement sur www.even-outdoor.com

Date limite des inscriptions par internet : jeudi 18 juin 2026 à minuit.

Inscriptions sur place possibles :

Samedi 20 juin : de 14h00 à 17h00

- inscriptions Infernale et Infernale Relais du Mont Ramey (dans la limite des places disponibles)

Samedi 20 juin : de 14h00 à 17h30

- inscriptions Biscot'haut
- inscriptions randonnée
- inscriptions trails majorées (dans la limite des places disponibles)

Dimanche 20 juin :

- inscriptions randonnée (jusqu'à 9h00)
- inscriptions Biscot'Hauts jusqu'à 13h00

Vous avez la possibilité de vérifier votre inscription sur notre site www.trailmontdor.com et sur www.even-outdoor.com

7. Tarifs :

Tarifs	Trail du Mt d'Or	Sangle du Mt d'Or	Tour du Mt d'Or	Trail des Crêtes	Infernale du Mt Ramey	Rand'Or	Biscot'haut
Jusqu'au 15 mars 2026	50,00 €	38,00 €	28,00 €	17,00 €	12,00 €	19,00 € (-10 ans : 10 €)	
Jusqu'au 17 mai 2026	57,00 €	45,00 €	35,00 €	22,00 €	12,00 €	19,00 € (-10 ans : 10 €)	
Jusqu'au 18 juin 2026	64,00 €	50,00 €	40,00 €	27,00 €	12,00 €	19,00 € (-10 ans : 10 €)	
Sur place	71,00 €	57,00 €	47,00 €	34,00 €	15,00 €	19,00 € (-10 ans : 10 €)	5,00 €

Repas à réserver lors de votre inscription internet (repas chaud équilibré sous chapiteau et préparé sur place)

Repas coureur : 12€

Repas accompagnateur : 15€

Repas commandés sur place le samedi ou dimanche : tarif unique de 15€ dans la limite des disponibilités.

Buvette sur site le samedi après-midi et le dimanche.

Les droits d'inscription comprennent : la participation à la course, le chronométrage par puce électronique, les lots podiums, le lot souvenir du Trail, les ravitaillements solides et liquides sur le parcours et à l'arrivée, la présence de médecins et de secouristes et toute l'infrastructure mise en place.

Egalement incluent, des douches chaudes vous attendent à l'arrivée, et une équipe de kiné proposera des massages de récupération.

Attention : absence de vestiaire sac

France Lyme

francelyme.fr

Créée en 2008, France Lyme est une association de lutte contre les maladies vectorielles à tiques, MVT, dont la plus connue est la borréliose de Lyme.

Reconnue d'intérêt général, agréée par le Ministère de la Santé et adhérente à France Assos Santé, France Lyme rassemble 20 000 sympathisants dont 2100 adhérents et se déploie dans 9 sections locales.

Vos dons libres pourront être réalisés lors de votre inscriptions. Ils permettront de développer la prévention et l'accompagnement des personnes touchées par cette maladie.

8. Retrait des dossards :

Le retrait des dossards se fera le samedi 20 juin de 14h00 à 17h30, sous le chapiteau au pied des pistes, place Xavier Authier à Métabief ainsi que le dimanche 21 juin dès 5h30 au même endroit.

Les dossards devront être placés sur la poitrine de manière visible. **Les épingles ne seront pas fournies.**

9. Programme provisoire :

- Samedi 20 juin :

14h00 – 17h30 : retrait des dossards et inscriptions trails sur place
14h00 : ouverture du mini Salon du Trail
17h00 : fermeture des inscriptions à l'Infernale et Relais du Mont Ramey
17h45 : briefing des coureurs de l'Infernale et Relais du Mont Ramey
18h00 : départ de l'Infernale et Relais du Mont Ramey

- Dimanche 20 juin :

5h30 : Ouverture du retrait des dossards

6h15 : Briefing des coureurs du Trail du Mont d'Or

6h30 : Départ du Trail du Mont d'Or 53 km

6h45 : Briefing des coureurs de la Sangle du Mont d'Or

7h00 : Départ de la Sangle du Mont d'Or 38 km

8h15 : Briefing des coureurs du Tour du Mont d'Or

8h30 : Départ Tour du Mont d'Or 25 km

9h05 à 9h15 : départ de la randonnée 10 km par le télésiège

9h15 : Briefing des coureurs du Trail des Crêtes

9h30 : Départ du Trail des Crêtes 15 km

A partir de 11h30 : repas sous chapiteau

13h30 : podiums trails

Fin des podiums (estimé 14h15) : début des courses Biscot'haut dans l'ordre 0,5 – 1,2 – 2,5 km

10. Ravitaillements :

Ce Trail est organisé en semi-autosuffisance, cependant, il y aura :

- Cinq ravitaillements sur le Trail du Mont d'Or (53 km)
- Quatre ravitaillements sur la Sangle du Mont d'Or 38 km)
- Deux ravitaillements sur le Tour du Mont d'Or (25 km)
- Un ravitaillement sur le Trail des Crêtes (15 km)
- Un ravitaillement sur la Rand'Or (10 km)
- + Un ravitaillement à l'arrivée pour toutes les courses du samedi et dimanche

Assistance possible uniquement sur les points de ravitaillement officiels.

11. Matériel obligatoire et recommandé :

Obligatoire :

- Réserve d'eau d'1l minimum pour le 53 km et le 38 km.
- Port d'une ceinture porte-gourdes ou "Camelback" obligatoire (500 ml minimum) pour les trails 25 km et 15 km.
- Couverture de survie
- Reserve alimentaire pour les trails du dimanche

Attention, il n'y aura pas de gobelets à disposition des coureurs sur les ravitaillements.

Recommandé :

- Téléphone portable chargé
- Les bâtons sont autorisés uniquement sur les 25, 38 et 53 km, et doivent être portés tout au long de la course.

Des contrôles aléatoires seront faits sur les 4 courses chronométrées. En cas de non-respect du règlement, une pénalité de 30 minutes sera appliquée.

12. Barrières horaires, abandons, éliminations :

Le Trail du Mont d'Or s'adresse à des coureurs ayant un minimum d'entraînement.

Trail du Mont d'Or (53 km) : 3 barrières horaires

- Chalet des pisteurs à 11h00 (km 24,6)
- Grange Raguin à 13h00 (km 35,8)
- Parking du Mont d'Or à 15h00 (km 46,2)

Sangle du Mont d'Or : 2 barrières horaires

- Chalet des pisteurs à 11h30 (km 24,6)
- Parking du Mont d'Or à 13h30 (km 30,5)

Tour du Mont d'Or (25 km) : 2 barrières horaires

- Chalet des pisteurs à 11h00 (km 11,4)
- Parking du Mont d'Or à 13h00 (km 18,6)

Tout coureur hors délai sera arrêté, rapatrié à l'arrivée et ne sera pas classé.

L'heure limite d'arrivée toute épreuve confondue est fixée à 17h15.

En cas d'abandon, le coureur devra se rendre au point de contrôle le plus proche et redonner son dossard à un organisateur qui assurera son retour sur la ligne d'arrivée.

Des pointages seront effectués sur tout le parcours. Toute irrégularité dûment constatée sera éliminatoire (dossard mal épinglé, non-respect des consignes de sécurité, manque de fair-play, tricherie, non-respect du milieu naturel etc.).

13. Classements et récompenses :

Un lot souvenir est prévu pour tous les participants.

Dotation en lots. Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.

La cérémonie des podiums aura lieu sur le site d'arrivée.

Seront récompensés sur les courses chronométrées :

- Pour les 4 trails du dimanche : 5 premiers hommes et femmes au temps scratch
- Infernale du Mont Ramey (8 km) : 5 premiers hommes et femmes au temps scratch
- Infernale du Mont Ramey (relais 2 x 4 km) : 3 premières équipes hommes, 3 premières équipes femmes, 3 premières équipes mixtes
- Biscot'haut : 3 premiers garçons et filles de chaque catégorie

La présence des coureurs récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix sont acquis par l'organisation.

14. Réclamation et jury :

Toute réclamation sera recevable par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires. Les décisions sont sans appel.

15. Annulation, modification de parcours, mauvais temps :

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours, les barrières horaires et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis ; voire d'annuler l'épreuve.

16. Avertissement :

Il est demandé aux marcheurs (traileurs ou randonneurs) de faciliter le passage des coureurs.

17. Sécurité et secours :

La sécurité des parcours sera assurée par un médecin de course et par une association de secouristes agréés, ainsi que par des signaleurs. Des pointages seront effectués sur tout le parcours.

Les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

Nous vous demandons de respecter le code de la route lors des traversées de routes.

Les concurrents doivent être équipés convenablement pour ce genre d'épreuve, en accord avec la météo prévue la veille du départ.

Chaque coureur a l'obligation de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

18. Assurance et responsabilité :

L'Olympic Mont d'Or a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation auprès de Groupama garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposées et des participants.

Cependant, chaque participant doit être couvert personnellement par une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaires par l'organisme de secours. Les licenciés FFA et FFTri sont couverts par l'assurance de leur licence. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, blessures ou accidents provoqués par une déficience physique lors de l'épreuve.

La responsabilité de l'association sera dégagée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de course.

La possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition est obligatoire pour participer à une compétition et bénéficier de la couverture des assurances.

19. Obligation des participants :

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

20. Droit à l'image :

Les concurrents du fait de leur engagement autorisent les organisateurs à utiliser, pour toute opération promotionnelle ou sur le site Internet du Trail du Mont d'Or et/ou de l'Olympic Mont d'Or, toute photo ou image concernant l'événement.

21. Acceptation du règlement :

Les participants s'engagent sous leur responsabilité et, par leur inscription, ils acceptent de respecter le règlement de l'épreuve.

22. Charte environnement :

Les balisages et parcours proposés sont exclusivement créés pour l'événement et sur autorisation des propriétaires des terrains traversés.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain. La course se déroulant en zone Natura 2000, tout manquement aux règles environnementales signalé par l'organisation sur le parcours, et pouvant aboutir à la destruction d'espèce, sera sanctionné par une disqualification.

Le site du Mont d'Or est en zone Natura 2000, aussi chaque participant s'engage à respecter l'environnement dans lequel il évolue, à ne pas jeter de papiers ou autres objets le long du parcours. Afin de minimiser sur tout le parcours les risques de piétinement des espèces protégées sensibles (surtout le long des crêtes), les participants qui ne respectent pas le tracé, qui sortent des chemins blancs (empierrés), qui ne respectent pas le milieu naturel, s'exposent à une disqualification.

La pérennité de l'épreuve dépendra du comportement de tous.
Notre montagne est belle, respectons-la !

23. Contact :

Email : trailmontdor@gmail.com

Tél. : +33 (0)3 81 49 09 34 / 06 70 03 31 97

24. Hébergement :

Office de tourisme de Métabief :

1, Place de la Mairie - 25370 LES HOPITAUX-NEUFS - Tél : +33 (0)3 81 49 13 81

<http://www.tourisme-metabief.com/>